

Douze pistes pour une politique au service des familles et de la petite enfance

- 1. Assurer un accouchement de qualité :**
 - Pas d'accouchement avec masque (fournir les maternités en tests antigénique)
 - La baisse de la natalité ne doit pas conduire à obliger les mères à accoucher à plus de 45mn de chez elles
 - Oui au développement des maisons de naissance
- 2. Un congé paternité allongé et de la flexibilité pour l'utiliser :**
 - en 1 ou 2 fois
 - au cours des 4 premiers mois de l'enfant (et même 6 mois pour un enfant de rang 3 et suivants)
- 3. Offrir une flexibilité pour le congé maternité & paternité**
 - Jusqu'à 14 jours transférables à l'autre parent
 - ...à condition d'avoir pris le reste des jours réservés au père ou à la mère
- 4. Oui au congé parental court et bien rémunéré**
 - 4 mois ½ pour chaque parent
 - 75% du salaire
 - se pose la question des familles où l'un des parents a une profession incompatible avec tout congé parental : commerçant, artisan, profession libérale,...
- 5. Le congé parental long doit être maintenu**
 - Les familles devront choisir entre congé long ou court selon leur situation
 - Idéalement le congé parental long doit pouvoir être pris avec allocation jusqu'à l'entrée effective de l'enfant à l'école maternelle ou dans un mode de garde = pas de famille sans solution de garde
- 6. La nécessité d'un rapport synthétique sur les modes de garde**
 - Avec en particulier leur coût complet pour les finances publiques, le reste à charge pour les familles, le profil d'utilisateurs
 - Avant toute réforme des congés parentaux
- 7. Une offre de garde diversifiée**
 - Crèche - Assistantes maternelles - congé parental court bien rémunéré + congé parental long + garde à domicile
 - Pour répondre aux besoins divers des familles
 - Pour être plus efficace (plus de solutions pour moins cher) qu'une politique « tout crèche »
- 8. Des modes de garde de qualité mais sans surenchères de normes**
 - Oui à des normes de qualité adaptées au contexte
 - Veiller à ne pas plomber le développement des modes de garde avec des coûts trop élevés
- 9. Un maintien du soutien financier aux familles**
 - Revalorisation des plafonds et des allocations au minimum comme l'inflation
- 10. Le développement d'un droit à la flexibilité du travail choisie**
 - Pour tous les salariés
 - Inspirés des modèles britanniques et finlandais
 - Pour favoriser l'implication des salariés dans leur entreprise tout en pouvant assumer leurs responsabilités personnelles
- 11. Le télétravail n'est pas un mode de garde**
 - Dans la période Covid actuelle, les parents en télétravail doivent pouvoir bénéficier du chômage partiel si la crèche ou l'école de leur enfant ferme
- 12. Lutter contre les séparatismes ne doit pas priver les familles du droit à l'instruction en famille**